

Elaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

Un décret d'application du 30 janvier 2012 fixe la réglementation nationale en matière de publicités extérieures et d'enseignes.



VOUS AVEZ

ENQUÊTE

Du mardi 8
au vendredi

Dossier et registre
[elaboration-rlpi-gp](#)

Plus d'infos : r

Depuis, l'encadrement de l'affichage publicitaire est devenu plus restrictif.

L'objectif : rendre la publicité plus qualitative et plus respectueuse du cadre de vie des habitants, tant en termes de nuisance visuelle que de dégradation du paysage. C'est dans le même but que les élus de Grand Paris Seine & Oise ont très majoritairement décidé d'engager l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) lors du conseil communautaire du 12 décembre 2019 (90 % de votes favorables).

Tout savoir sur <https://rlpi.gpseo.fr/>

Infos pratiques

- [Enquête publique du 8 novembre à 9h jusqu'au 9 décembre 2022 à 17h : toutes les infos ici](#)
- [Retrouvez toutes les informations concernant élaboration du RLPI sur le site de GPS&O](#)

Document(s)

[carte-lieux-denquete-rlpi.pdf](#)

[lettre-rlpi-ndeg4-enquete-publique.pdf](#)

[rpli-affichette-novembre2022-v3.pdf](#)

[rlpi-gpseo-_-avis-enquete-publique.pdf](#)

[rlpi-gpseo-_-arrete-enquete-publique.pdf](#)

Contact

ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

La concertation continue ! Différents moyens sont à votre disposition pour faire part de vos remarques sur ces règles nationales, actuellement applicables sur la majorité du territoire. Que vous les trouviez appropriées ou au contraire totalement inadaptées, trop souples ou trop strictes, faites-le nous savoir :

- sur le site internet rlpi.gpseo.fr en remplissant le formulaire « Je m'exprime » ;
- par mail à construireensemble@gpseo.fr ;
- par courrier postal à l'attention du Président de GPS&O, Immeuble Autoneum - rue des Chevries - 78410 Aubergenville